

mais que je vous trouve, vous, individu, vous introduisant chez moi pour crocheter mes serrures et lire ma correspondance, j'ai le droit de vous livrer à la justice ou de vous jeter à la porte, car vous êtes un voleur.

Et si j'ai ce droit dans l'ordre matériel, vous oseriez prétendre que je ne l'ai pas dans l'ordre moral ? Vous vous déclarez, vous, biographe, de votre autorité propre, juge, au nom de la religion et de la morale, de ma vie privée ! Vous me traduisez à la barre de l'opinion publique pour m'accuser et me condamner devant elle. Et qui vous l'a donné ce pouvoir ? de qui le tenez-vous ? où sont vos lettres de créance ? Je n'ai, pour tous les actes de ma vie, à répondre qu'au magistrat ou au prêtre. Le magistrat a des pouvoirs réguliers ; le prêtre ne s'est pas fait prêtre lui-même, il m'offre des garanties, je les accepte si bon me semble, mais dans tous les cas je les respecte. Mais vous, qui vous prétendez organe de je ne sais quelle prétendue morale, vous qui n'avez ni titres, ni pouvoirs, et qui vous arrosez sur moi des droits d'inquisiteur et de maître, vous qui êtes mon égal et qui vous proclamez mon juge, que me font votre éloge et votre blâme ! Je n'ai pas plus besoin de l'un que de l'autre et je ne vous reconnais le droit de me distribuer ni l'un ni l'autre. Toute appréciation publique, faite par vous des actes de ma vie qui ne sont pas des actes d'intérêt public, est une violation de ma liberté, et j'ai le droit de vous traiter comme je traiterais un malfaiteur.

Il est difficile vraiment de concevoir comment a pu tomber dans la cervelle d'un homme cette idée ignoble de ramper dans les familles pour en surprendre furtivement les secrets et les étaler ensuite, tout joyeux, au grand jour du scandale. Je parlais tout à l'heure du prêtre et de sa mission morale, mon rapprochement péchait par un point. Quelques prêtres de campagne, ignorants et fanatiques, se sont avisés parfois de dénoncer publiquement à leur prône ceux de leurs paroiss-